



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Direction de l'Aménagement Communal
et du Développement Urbain

Références : 26 C - 029 - 2012
Ville de Luxembourg

Luxembourg, le 28 mars 2013

Affaire suivie par : Germain RUSCITTI

Interesseveräin Gaasperech asbl

29, rue Benjamin Franklin
L-1540 Luxembourg

Concerne : Procédure d'adoption d'une modification du Plan d'Aménagement Général de la Ville de Luxembourg, à Hollerich, au lieu-dit « rue d'Alsace »

Messieurs,

J'accuse par la présente bonne réception de votre courrier du 24 mars 2013 constituant une réclamation contre la délibération du conseil communal de la Ville de Luxembourg du 4 mars 2013 portant adoption définitive de la modification du Plan d'Aménagement Général de la Ville de Luxembourg, à Hollerich, au lieu-dit « rue d'Alsace », présentée par l'administration communale.

Je tiens à porter à votre connaissance que la présente constitue un accusé de réception de votre réclamation et que ma décision quant à la forme et quant au fond vous sera communiquée ultérieurement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Ministre de l'Intérieur et
à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF